

# Scénario taux du 9 avril 2026

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

## Synthèse des prévisions

(moyennes)	Actuel	Prévisions									
	2026	2026					2027				
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Un jour Bdc <sup>1</sup>	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
10 ans Canada	3,44	3,45	3,45	3,40	3,40	3,35	3,25	3,30	3,35	3,40	3,45
Fonds féd. <sup>1</sup>	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,38	3,13	3,13	3,13	3,13	3,13
10 ans É.-U.	4,25	4,30	4,25	4,20	4,20	4,15	4,05	4,05	4,05	4,10	4,15
\$ CAN/\$ US	1,37	1,39	1,38	1,38	1,37	1,36	1,34	1,33	1,32	1,31	1,30
\$ US/€	1,16	1,17	1,17	1,17	1,17	1,17	1,18	1,19	1,20	1,21	1,22
\$ US/£	1,33	1,34	1,34	1,34	1,35	1,35	1,36	1,36	1,37	1,37	1,38
¥/\$ US	159	158	158	157	157	157	155	153	151	148	146

<sup>1</sup> fin de période

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

ÉTUDES ÉCONOMIQUES  
economics.bmo.com

Michael Gregory, CFA, économiste en  
chef délégué

michael.gregory@bmo.com

Jennifer Lee, économiste principale

jennifer.lee@bmo.com

## Taux directeur au Canada et aux États-Unis

Michael Gregory, CFA, économiste  
en chef délégué

### Les caprices du pétrole contrarient les décideurs

Les banques centrales doivent composer avec le choc des prix du pétrole provoqué par le conflit en Iran. Malgré l'effet de stagflation, les décideurs misent davantage sur les risques découlant d'une inflation plus rapide que sur ceux d'une croissance plus lente, d'autant plus que la flambée inflationniste de 2022 est encore fraîche à leur mémoire. La résolution du conflit et les effets que laisseront les prix du pétrole sont incertains. Notre hypothèse de travail est que les navires navigueront bientôt à nouveau dans le détroit d'Ormuz, mais que les prix du pétrole continueront de se négocier à un niveau supérieur à celui d'avant le conflit. Comme l'incidence de la hausse des coûts du pétrole se fait sentir sur le niveau des prix nationaux, les banques centrales devraient ressentir des pressions pour augmenter les taux directeurs afin d'atténuer les risques d'inflation à la hausse. Certaines pourraient succomber à la pression, mais probablement pas la Réserve fédérale américaine ni la Banque du Canada.

**Réserve fédérale :** On s'attend à ce que le Federal Open Market Committee laisse le taux des fonds fédéraux inchangé le 29 avril, la fourchette cible se situant de 3,50 % à 3,75 %. Il s'agira de la troisième fois consécutive où le taux sera maintenu après trois réductions d'un quart de point de base (pdb) au cours des trois dernières réunions de 2025. La nouvelle année a commencé par une pause dans un contexte de stabilisation du marché du travail et en raison de taux directeurs qui se situaient « dans une fourchette correspondant à une estimation plausible de neutralité ». La Fed a d'abord eu plus de temps pour mieux évaluer l'incidence finale des tarifs douaniers sur l'inflation. Ensuite, la flambée des prix du pétrole qui a commencé le mois dernier a alimenté les risques d'une inflation plus rapide et d'une croissance plus lente, ce qui constitue un argument plus convaincant pour une pause.

Lors de la conférence de presse qui a suivi la rencontre du Federal Open Market Committee du mois dernier (18 mars), on a demandé au président Powell si la Fed ignorerait l'inflation liée à la hausse des prix du pétrole, malgré le fait que la cible d'inflation n'ait pas été atteinte au cours des cinq dernières années. Sa réponse était réfléchie; il a d'abord fait référence aux tarifs douaniers. « Ce qui est vraiment important cette année, c'est de constater des progrès en matière d'inflation grâce à une réduction des prix des biens, à mesure que l'effet ponctuel [des tarifs douaniers]... se répercute sur l'économie... La question de savoir si nous devons ignorer l'inflation liée à l'énergie ne se posera que lorsque cette question sera réglée. » En ce qui concerne

les prix du pétrole, M. Powell a déclaré qu'il était « *en quelque sorte classique de faire abstraction des chocs énergétiques, mais que cela a toujours été lié au fait que les attentes inflationnistes restaient bien ancrées. Je crois également que cela dépend maintenant de ce que vous avez mentionné [dans votre question], c'est-à-dire du contexte plus général de cinq années consécutives d'inflation au-dessus de la cible* ».

Il semble donc que la Fed interprétera la hausse inévitable de l'inflation totale attribuable à la hausse des prix du pétrole dans le contexte où elle n'a pas atteint la cible de 2 % au cours des cinq dernières années et où l'on attend toujours des progrès sur le front de l'inflation des biens de base. Selon les dernières données (février), l'indice des prix à la consommation (IPC) était de 1,0 % sur 12 mois et l'indice des prix des dépenses de consommation de 2,3 % sur 12 mois, ce dernier affichant une hausse inhabituelle par rapport au premier. Ces deux indices étaient en territoire négatif avant l'arrivée de nouveaux tarifs douaniers et avant que les pressions liées à la pandémie les propulsent à des sommets jamais vus en plusieurs décennies (respectivement 12,3 % sur 12 mois et 7,7 %). Parallèlement, le marché de l'emploi a continué de se stabiliser en mars, ce qui a donné une marge de manœuvre pour ne pas toucher au taux directeur. La croissance de l'emploi a été plutôt stable à 68 000 en moyenne au cours des trois derniers mois (le chiffre le plus récent était de 178 000, un sommet en 15 mois). Le taux de chômage s'est quant à lui établi à 4,3 % (oscillant entre 4,3 % et 4,4 % au cours des quatre derniers mois).

Au cours des prochains mois, les données sur l'inflation et les attentes à cet égard revêtiront une importance cruciale (et nous ne nous attendons pas à ce qu'elles posent problème). Nous entrevoyons toujours quelques réductions du taux des fonds fédéraux d'un quart de point de la part de la Fed, qui cherche à harmoniser sa fourchette cible avec la projection médiane du Federal Open Market Committee pour un taux neutre (3,125 %) et à atténuer le risque de baisse pour le marché de l'emploi. Le moment de ces réductions est désormais plus incertain qu'avant (nous les prévoyons en septembre et en décembre), mais il existe un risque net que la Fed réduise le taux des fonds fédéraux plus tard ou moins que prévu.

**Banque du Canada** : On s'attend également à ce que la Banque du Canada laisse le taux directeur inchangé le 29 avril, le taux cible du financement à un jour étant de 2,25 % (le niveau le plus bas de sa fourchette estimative de 2,25 % à 3,25 % pour la neutralité). Il s'agira du quatrième statu quo consécutif, accompagné de la publication d'un nouveau rapport sur la politique monétaire.

Dans la conférence de presse qui a suivi la réunion du mois dernier (18 mars), le gouverneur Macklem a expliqué de façon directe comment la Banque approchait les risques croissants. « *Avec l'inflation proche de la cible et l'économie en situation d'offre excédentaire, le risque que la hausse des prix de l'énergie se propage rapidement aux prix d'autres biens et services semble contenu. Mais plus le conflit dure longtemps et plus il s'étend, plus les risques sont grands. Le Conseil de direction va regarder au-delà de l'impact immédiat de la guerre sur l'inflation, mais si les prix de l'énergie demeurent élevés, nous ne laisserons pas leurs effets se généraliser et se transformer en inflation persistante.* »

M. Macklem a également déclaré : « *Par rapport à nos prévisions de janvier, les risques pesant sur la croissance économique sont plutôt baissiers. On estime que la croissance à court terme sera plus faible que prévu, et la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique est un gros point d'interrogation. Pour leur part, les risques entourant l'inflation sont plutôt haussiers en raison de la flambée des prix de l'énergie.* » Les projections économiques de la Banque seront mises à jour dans le rapport sur la politique monétaire qui sera publié en avril, et nous obtiendrons également les plus récentes estimations annuelles de la croissance potentielle et du taux directeur neutre.

La Banque est non seulement aux prises avec les risques de stagflation posés par la hausse des prix de l'énergie, mais aussi avec les risques de croissance posés par les changements structurels de l'économie catalysés par les vicissitudes de la politique commerciale des États-Unis. En effet, ce dernier facteur explique pourquoi le taux directeur se situe à la limite inférieure de la fourchette neutre, pour fournir autant de soutien que possible afin de contribuer aux changements structurels sans devenir clairement accommodant. De plus, en raison de la révision de l'ACEUM prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet et de la perspective de nouveaux tarifs douaniers à l'horizon, nous croyons que la Banque dispose d'un long délai avant d'envisager une hausse du taux directeur en réponse aux risques de hausse liés à l'augmentation des prix de l'énergie. Le taux directeur actuel pourrait être maintenu longtemps, car la Banque affirme que « *selon l'évolution des perspectives, nous restons prêts à réagir au besoin* ».

**Taux obligataires** : Juste avant le début du conflit en Iran, les taux de rendement des obligations du Trésor à 10 ans ont connu une rare journée de clôture sous les 4,00 % (3,97 % le 27 février). Au fil du conflit, les taux ont augmenté de pas moins de

47 pdb (le 27 mars), avant de redescendre de 15 pdb au total au cours de la dernière semaine et demie pour s'établir à moins de 4,30 %. Même si la hausse des prix du pétrole a alimenté les attentes d'inflation (le seuil de rentabilité des titres du Trésor protégés contre l'inflation a progressé de 8 pdb au total), les ventes massives nettes reflètent en grande partie un risque d'inflation accru et un profil prévu moins positif (et plus risqué) pour le taux des fonds fédéraux de la Fed.

Compte tenu de l'incertitude entourant la résolution du conflit et des perspectives des prix du pétrole, l'inflation globale sur le marché obligataire et les attentes de la Fed continueront à fluctuer, ce qui porte à croire que les rendements n'ont pas encore atteint leur sommet. Un règlement adéquat du conflit en Iran devrait lever les derniers obstacles à des taux de rendement encore plus élevés. Cependant, le retour aux creux atteints par les taux de rendement avant le conflit semble désormais plus difficile en raison des risques d'inflation persistants (alimentés par la hausse soutenue des prix du pétrole) et des décisions de politique monétaire connexes de la Fed (une hausse du taux des fonds fédéraux est peu probable, mais fait néanmoins l'objet de discussions).

De nouvelles réductions du taux des fonds fédéraux de 50 pdb pourraient exercer des pressions à la baisse sur les taux de rendement. Cependant, la moyenne mensuelle restera probablement à au moins 4,00 %, à moins d'une perspective croissante de baisses du taux des fonds fédéraux par la Fed (plus de 25 pdb) ou d'une escalade des risques de récession. Par ailleurs, la détérioration des données budgétaires fondamentales (pour laquelle les investisseurs exigent des taux de rendement plus élevés en compensation) devrait également contribuer à maintenir les taux de rendement au-dessus de 4,00 %. Les déficits, la dette et les paiements d'intérêts étaient déjà sur des trajectoires intenables avant que la *One Big Beautiful Bill Act* (OBDDA) ne les précipite sur des trajectoires encore pires. Les revenus nets provenant des tarifs douaniers sont désormais insuffisants (en partie à cause des remboursements en vertu de l'*International Emergency Economic Powers Act* [IEEPA]) et les débours augmentent en raison des dépenses supplémentaires dans le secteur de la défense. (Les investisseurs sont également préoccupés par l'érosion de l'indépendance de la Fed et de la domination du dollar américain.)

Ailleurs, les écarts de taux entre les obligations à 10 ans du Canada et des États-Unis ont atteint une moyenne de -81 pdb le mois dernier, ce qui est proche des -84 pdb de février, écart que l'on observe également jusqu'à présent ce mois-ci. Malgré cette relative stabilité, les écarts de taux devraient se resserrer, en particulier lorsque la Fed recommencera à réduire le taux des fonds fédéraux, sans que la BdC n'emboîte le pas. La tendance vers un creux de -60 devrait être cahoteuse, la détérioration budgétaire du Canada, tant au niveau fédéral que provincial, stimulant une certaine volatilité. Cela dit, la situation budgétaire des provinces productrices de pétrole (Alberta, Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador) devrait s'améliorer considérablement.

**Dollar américain :** Le billet vert a gagné du terrain au fil de l'évolution du conflit en Iran. Il reprend donc son rôle de valeur refuge classique en raison de l'escalade des risques géopolitiques et économiques mondiaux. Il a également été favorisé par les perspectives selon lesquelles le taux des fonds fédéraux de la Fed resteraient stables plus longtemps en raison des risques d'inflation posés par la hausse des prix du pétrole. Selon l'indice du *Wall Street Journal*, la devise s'est appréciée de 2,7 % au 30 mars, comparativement à la clôture d'avant le conflit le 27 février. Depuis, le billet vert a perdu environ 1 ½ %. À moins que le conflit en Iran et que l'éventail des risques susmentionnés s'intensifient à nouveau, le dollar américain a probablement atteint un sommet. Si l'on continue à entrevoir un règlement du conflit et que l'éventail des risques continue de s'atténuer, la devise continuera de perdre ses gains récents.

Une fois que le marché recommencera à envisager des réductions du taux des fonds fédéraux par la Fed (ce qui n'est pas le cas actuellement) et que celles-ci se concrétiseront, le dollar américain devrait suivre une tendance (modeste) à la baisse. Pour 2026 dans l'ensemble, l'indice global du dollar pondéré en fonction des échanges de la Fed devrait selon nous reculer d'environ 2 % sur 12 mois d'ici décembre.

**Dollar canadien :** La hausse des prix du pétrole n'a pas fourni de soutien durable au huard, en raison de l'augmentation des risques géopolitiques et économiques mondiaux et de l'affaiblissement des perspectives de réduction du taux des fonds fédéraux par la Fed, qui ont fait grimper le billet vert. Même le marché qui continue d'anticiper des hausses du taux directeur de la part de la Banque du Canada n'a pas réussi à offrir un soutien durable. Depuis la clôture du 27 février, le dollar canadien a perdu 1,5 % net pour s'établir à environ 1,385 \$ CA (0,722 \$ US).

À mesure que la hausse du billet vert découlant du conflit iranien se résorbera et que la Fed recommencera à réduire le taux des fonds fédéraux (la Banque ayant cessé les réductions depuis un long moment), les perspectives pour le dollar canadien devraient

s'améliorer. Le huard devrait s'apprécier pour s'établir à 1,33 \$ CA (0,752 \$ US), soit environ 3 ½ % sur 12 mois, d'ici la fin de 2026. C'est mieux que la plupart des grandes économies, alors que l'économie canadienne se redresse après avoir été touchée de façon disproportionnée par la politique commerciale des États-Unis. La politique commerciale demeure le principal risque pour le dollar canadien (et pour l'économie en général), car la renégociation de l'ACEUM est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet. Notre hypothèse de travail est que l'entente ne sera pas renouvelée et qu'aucune partie ne donnera son préavis de retrait de six mois. Nous nous attendons plutôt à ce que la séquence des intervalles annuels de négociation qui commence puisse durer au moins deux ou trois ans (l'ACEUM doit prendre fin en 2036 s'il n'est pas renouvelé). Entre-temps, même si les nouveaux tarifs douaniers de 10 % imposés en vertu de l'article 122 ne s'appliquent qu'aux biens non conformes à l'ACEUM, de nouveaux tarifs en lien avec la sécurité nationale ou sectoriels (article 232) sont à prévoir, et le Canada a été mentionné dans les enquêtes sur les pratiques commerciales inéquitables en vertu de l'article 301. L'influence de la politique commerciale américaine sur le huard pourrait augmenter rapidement.

## À l'étranger

Jennifer Lee, économiste principale

Les décisions des banques centrales sont rarement faciles. D'une part, elles ont des mandats (parfois doubles) qui consistent à maintenir l'inflation à un certain niveau cible et, parfois, à favoriser le plein emploi. Dans le cas de l'emploi, les prochaines réunions de la Banque du Japon, de la Banque d'Angleterre et de la Banque centrale européenne seront extrêmement difficiles, particulièrement pour les deux dernières. Au moins, la **Banque de réserve d'Australie**, encore assez belliciste, peut attendre jusqu'en mai. Le cessez-le-feu contribuera selon nous à une position attentiste pour la plupart. Il convient de noter que la **Banque de réserve de Nouvelle-Zélande** a maintenu son taux directeur à 2,25 % peu après que la nouvelle du cessez-le-feu a été annoncée et qu'elle est demeurée ferme, en mentionnant que « *l'inflation sera plus élevée que prévu à court terme* ». La gouverneure Breman a ajouté plus tard que, si les tendances à moyen terme reprennent, « *nous agissons de manière résolue en haussant le taux directeur* ».

Dans le cas de la **Banque du Japon**, la persistance de l'inflation (l'IPC de base est supérieur à la cible depuis 18 mois consécutifs), l'augmentation record des prix de l'essence, la hausse des revenus des ménages et la faiblesse de la monnaie devraient suffire à déclencher une hausse du taux directeur en avril. Le conseil a discuté de la nécessité de nouvelles hausses à la réunion de mars, même s'il a maintenu le taux directeur inchangé à ce moment en raison de la guerre au Moyen-Orient. Un membre s'est inquiété du « *risque que la Banque du Japon prenne involontairement du retard* », tandis qu'un autre a prévenu les gens qu'en l'absence de signes de détérioration de l'économie, « *la banque devra augmenter le taux directeur sans hésitation* ».

La **Banque centrale européenne** se trouve dans une position difficile. Avant la guerre, le conseil des gouverneurs se vantait fièrement, lors de la réunion du 5 février, de la façon dont il avait fait son travail et du fait que « *l'inflation était en bonne position* ». En fait, le lendemain, Olli Rehn de la Finlande (un belliciste) a évoqué un risque réel d'inflation inférieure aux attentes. C'est actuellement le contraire qui se produit : il suffit de constater à quel point les prix de l'énergie ont augmenté et de rappeler que l'Europe importe toujours environ 90 % de son énergie... même avec le cessez-le-feu. Pierre Wunsch, de la Belgique, a prévenu les gens que si la guerre en Iran se poursuivait jusqu'en juin, « *je crois que nous devons augmenter le taux directeur. Je ne veux pas exclure une hausse en avril* ». Dimitar Radev, de la Bulgarie, a été prudent en soulignant que plus la guerre dure longtemps, plus la probabilité que les chocs se propagent est grande. « *Ce qui commence par l'énergie peut graduellement se propager à l'ensemble de l'économie.* » La présidente Lagarde s'inquiète également des dommages causés aux infrastructures énergétiques en mentionnant qu'ils sont « *déjà trop nombreux et qu'il sera impossible de réparer ces infrastructures en quelques mois* ». Même si le cours Brent n'a pas encore atteint le prix de 150 \$ que la Banque centrale européenne avait établi dans son pire scénario, il est supérieur à ses prévisions de base, même après la remontée qui a suivi les nouvelles du cessez-le-feu. Compte tenu de l'incertitude, la Banque centrale européenne devrait maintenir le cap lors de la réunion du 30 avril, mais si la guerre et les tensions continuent leur escalade d'ici la fin du mois, il est très probable qu'elle adopte une position plus restrictive afin de contrôler les attentes inflationnistes. Après tout, cette banque centrale a relevé le taux directeur en juillet 2008 en raison

des prix élevés des produits de base et, à deux reprises en 2011, malgré le début de la crise de l'endettement en Europe. Elle est familière avec les hausses du taux directeur à des moments inopportuns.

La **Banque d'Angleterre** se trouve également dans une position difficile. À la suite de son annonce belliciste du 19 mars, lorsque tous les décideurs ont voté pour maintenir le taux directeur à 3,75 % et ont fait référence à la possibilité d'un resserrement, les attentes du marché à l'égard de hausses du taux directeur ont grimpé en flèche. C'était suffisant pour que le gouverneur Bailey prévienne à plusieurs reprises que les marchés « *s'emballaient* ». Le mandat de la Banque est effectivement de maintenir la stabilité des prix, mais « *elle doit le faire de manière à... causer le moins de dommages possible sur le plan de l'activité économique et de l'emploi* ». Le fait que l'indice composé des directeurs d'achats soit sous la barre des 50 depuis près d'une année complète n'aide pas. De plus, l'OCDE a averti à la mi-mars que le Royaume-Uni serait le pays le plus durement touché par la guerre parmi les grandes économies. Nous nous attendons à ce que la Banque d'Angleterre garde le cap en avril et qu'elle continue de surveiller les attentes inflationnistes.

## Taux de change prévus

(devise locale, vis-à-vis du dollar US : moyennes)	Actuel	Prévisions									
	2026 Mars	2026 Avril	Mai	Juin	Juill.	2026 T3	T4	2027 T1	T2	T3	T4
<b>Dollar canadien</b>											
\$ CAN/\$ US	1,37	1,39	1,38	1,38	1,37	1,36	1,34	1,33	1,32	1,31	1,30
\$ US/\$ CAN <sup>1</sup>	0,729	0,719	0,723	0,727	0,731	0,734	0,746	0,753	0,758	0,763	0,768
Pondéré en fonction des échanges	114,3	112,3	112,8	113,3	113,8	114,3	115,9	116,6	116,9	117,2	117,6
<b>Dollar US</b>											
Pondéré en fonction des échanges <sup>2</sup>	119,9	119,4	119,1	118,9	118,7	118,4	117,7	117,0	116,2	115,5	114,7
<b>Monnaies européennes</b>											
Euro <sup>1</sup>	1,16	1,17	1,17	1,17	1,17	1,17	1,18	1,19	1,20	1,21	1,22
Danemark (couronne)	6,47	6,40	6,40	6,40	6,40	6,35	6,35	6,30	6,25	6,20	6,15
Norvège (couronne)	9,66	9,60	9,60	9,55	9,55	9,55	9,50	9,40	9,35	9,25	9,20
Suède (couronne)	9,32	9,35	9,30	9,30	9,30	9,25	9,25	9,15	9,10	9,00	8,95
Suisse (franc)	0,79	0,79	0,79	0,79	0,78	0,78	0,77	0,77	0,76	0,76	0,75
R.-U. (livre sterling) <sup>1</sup>	1,33	1,34	1,34	1,34	1,35	1,35	1,36	1,36	1,37	1,37	1,38
<b>Monnaies asiatiques</b>											
Chine (yuan)	6,89	6,84	6,84	6,83	6,83	6,82	6,81	6,79	6,78	6,77	6,75
Japon (yen)	159	158	158	157	157	157	155	153	151	148	146
Corée (won)	1 491	1 485	1 485	1 485	1 480	1 480	1 475	1 475	1 470	1 470	1 465
Inde (roupie)	92,8	92,4	92,3	92,3	92,2	92,2	92,0	91,8	91,7	91,5	91,4
Singapour (dollar)	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,27	1,27	1,27	1,27	1,26	1,26
Malaisie (ringgit)	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95
Thaïlande (baht)	32,3	32,1	32,1	32,0	32,0	32,0	31,9	31,8	31,7	31,7	31,6
Philippines (peso)	59,6	59,7	59,6	59,5	59,5	59,4	59,3	59,1	59,0	58,9	58,8
Taiwan (dollar)	31,9	31,8	31,7	31,7	31,7	31,7	31,6	31,6	31,5	31,5	31,4
Indonésie (rupiah)	16 920	16 920	16 920	16 925	16 925	16 925	16 930	16 910	16 875	16 845	16 815
<b>Autres monnaies</b>											
Australie (dollar) <sup>1</sup>	0,702	0,702	0,704	0,707	0,709	0,711	0,718	0,722	0,724	0,727	0,729
N.-Z. (dollar) <sup>1</sup>	0,585	0,581	0,583	0,585	0,588	0,590	0,598	0,603	0,606	0,610	0,614
Mexique (peso)	17,77	17,50	17,45	17,45	17,40	17,40	17,30	17,15	16,95	16,75	16,55
Brésil (real)	5,23	5,10	5,10	5,10	5,05	5,05	5,00	5,00	4,95	4,90	4,85
Afrique du Sud (rand)	16,7	16,5	16,4	16,4	16,4	16,4	16,3	16,2	16,0	15,9	15,8
<b>Taux croisés</b>											
<b>Vis-à-vis du dollar canadien</b>											
Euro (C\$/€)	1,59	1,62	1,61	1,61	1,60	1,60	1,58	1,58	1,58	1,58	1,59
R.-U. (livre sterling) (C\$/£)	1,83	1,86	1,85	1,85	1,84	1,84	1,82	1,81	1,81	1,80	1,80
Japon (yen) (¥/C\$)	116	114	114	114	115	115	116	116	114	113	112
Australie (dollar) (C\$/A\$)	0,96	0,98	0,97	0,97	0,97	0,97	0,96	0,96	0,96	0,95	0,95
<b>Vis-à-vis de l'euro</b>											
R.-U. (livre sterling) (£/€)	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,88	0,88
Japon (yen) (¥/€)	183	184	184	184	184	184	183	182	180	179	177

<sup>1</sup> (\$ US par unité monétaire locale); <sup>2</sup> indice général de la Réserve fédérale

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

## Taux d'intérêt prévus

(% : moyennes)	Actuel	Prévisions										
	2026 Mars	2026 Avril	Mai	Juin	Juill.	2026 T3 T4		2027 T1 T2 T3 T4				
<b>Canada</b>												
Taux cible à 1 jour (fin de période)	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Taux cible à 1 jour	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
CORRA <sup>2</sup>	2,28	2,26	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Bon à 3 mois	2,25	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30
6 mois	2,32	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40
1 an	2,50	2,60	2,60	2,60	2,55	2,55	2,50	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45
Obligation à 2 ans	2,77	2,80	2,80	2,75	2,70	2,65	2,55	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
3 ans	2,81	2,90	2,85	2,85	2,80	2,80	2,70	2,70	2,70	2,75	2,75	2,75
5 ans	3,02	3,05	3,05	3,00	3,00	2,95	2,90	2,90	2,90	2,95	3,00	3,00
7 ans	3,22	3,25	3,25	3,20	3,20	3,15	3,10	3,10	3,15	3,20	3,25	3,25
10 ans	3,44	3,45	3,45	3,40	3,40	3,35	3,25	3,30	3,35	3,40	3,45	3,45
30 ans	3,87	3,90	3,90	3,85	3,80	3,80	3,70	3,70	3,80	3,85	3,90	3,90
Taux préférentiel	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45
<b>États-Unis</b>												
Taux cible des fonds fédéraux (fin de période)	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,38	3,13	3,13	3,13	3,13	3,13	3,13
Taux cible des fonds fédéraux	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,59	3,32	3,13	3,13	3,13	3,13	3,13
EFFR <sup>3</sup>	3,64	3,64	3,64	3,64	3,64	3,60	3,32	3,13	3,13	3,13	3,13	3,13
SOFR <sup>4</sup>	3,65	3,63	3,62	3,62	3,62	3,58	3,31	3,12	3,12	3,12	3,12	3,12
Bon à 3 mois	3,72	3,70	3,70	3,70	3,70	3,65	3,30	3,05	3,05	3,05	3,05	3,05
6 mois	3,72	3,75	3,75	3,75	3,75	3,70	3,35	3,15	3,15	3,15	3,15	3,15
1 an	3,67	3,70	3,65	3,65	3,60	3,55	3,30	3,15	3,15	3,15	3,20	3,20
Obligation à 2 ans	3,71	3,80	3,70	3,65	3,55	3,45	3,20	3,15	3,20	3,20	3,25	3,25
3 ans	3,73	3,80	3,75	3,70	3,65	3,55	3,40	3,35	3,40	3,45	3,45	3,45
5 ans	3,85	3,95	3,90	3,85	3,80	3,75	3,60	3,60	3,60	3,65	3,70	3,70
7 ans	4,04	4,10	4,05	4,05	4,00	3,95	3,80	3,80	3,85	3,90	3,90	3,90
10 ans	4,25	4,30	4,25	4,20	4,20	4,15	4,05	4,05	4,05	4,10	4,15	4,15
30 ans	4,85	4,90	4,85	4,80	4,80	4,75	4,65	4,60	4,65	4,70	4,75	4,75
Taux préférentiel	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,71	6,44	6,25	6,25	6,25	6,25	6,25
<b>Autres pays du G7</b>												
BCE - facilité de dépôt <sup>1</sup>	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Allemagne - oblig. d'État à 10 ans	2,93	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	3,00	2,95	2,90	2,85	2,80	2,80
Taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre <sup>1</sup>	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75
SONIA <sup>5</sup>	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73
R.-U. - oblig. d'État à 10 ans	4,75	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,65	4,60	4,55	4,50	4,50
Banque du Japon - 1 jour <sup>1</sup>	0,75	1,00	1,00	1,00	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
Japon - oblig. d'État à 10 ans	2,24	2,23	2,24	2,25	2,26	2,26	2,29	2,32	2,34	2,37	2,39	2,39

<sup>1</sup> fin de période; <sup>2</sup> Canadian Overnight Repo Rate Average; <sup>3</sup> Effective Fed Funds Rate; <sup>4</sup> Secured Overnight Financing Rate;

<sup>5</sup> Sterling Overnight Index Average

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

## Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre d'Organisme canadien de réglementation des investissements et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris de marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

**Accessibilité de la recherche économique :** Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse <https://economics.bmo.com>. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

### Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

**Aux résidents de l'Australie :** BMO Capital Markets Limited et la Banque de Montréal sont dispensées de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers qu'elles offrent aux investisseurs professionnels (*wholesale investors*) (selon la définition donnée dans cette loi) et sont réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, et la succursale de Hong Kong de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Commission des opérations sur titres et opérations à terme en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (*wholesale clients*) (selon la définition donnée dans la *Corporations Act 2001*), aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II), et aux investisseurs professionnels (*professional investors*) (selon la définition donnée dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient.)

**Aux résidents du Canada :** BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

**Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») :** Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

**Aux résidents du Royaume-Uni :** Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (II) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

**Aux résidents de Hong Kong :** À Hong Kong, ce document est publié et distribué par la Banque de Montréal. La Banque de Montréal (société à responsabilité limitée constituée au Canada) est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (N° AAK 809) habilitée à réaliser des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en matière de valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong, sauf dans les cas suivants : a) les renseignements sont transmis à des investisseurs professionnels (*professional investors*), tels que définis dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient; ou b) les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public à Hong Kong.

**Aux résidents d'Israël :** BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de la *Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

**Aux résidents de la Corée :** Le présent document vous est fourni gratuitement à des fins de commodité seulement. Les renseignements qu'il contient sont des renseignements factuels qui ne reflètent pas l'opinion ou le jugement de BMO Marchés des capitaux. Ces renseignements ne constituent pas une offre, une sollicitation ou un conseil en placement relatif aux produits de placement financiers dont il est question dans le présent document.

**Aux résidents du Japon :** Le présent document n'a pas été revu par les autorités de réglementation du Japon. Il est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'achat ou une recommandation relative à un titre quelconque, ni une offre de services de gestion de placements, de conseil ou autres au Japon. Aucun titre ne peut être offert ou vendu au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf aux institutions financières admissibles, au sens du paragraphe (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance du gouvernement portant application de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs (*Kinyu Shohin Torihiki Ho Sekou Rei*). Sauf indication contre, les titres pouvant vous être offerts ne sont pas et ne seront pas inscrits au Japon aux termes de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs.

**Aux résidents de Taïwan :** Le présent document ne constitue pas un conseil en placement ni une offre publique de produits de placement destinés aux investisseurs de Taïwan. Il est réservé aux investisseurs de Taïwan qui ont le droit d'investir dans des produits de placement aux termes des lois et règlements pertinents de Taïwan, sous réserve des restrictions à la vente énoncées dans ces lois et règlements. BMO Marchés des capitaux ne détient pas ni ne se procurera les permis requis à Taïwan pour offrir des titres et des services de placement. Aucun placement de titres n'a été ni ne sera inscrit ou déposé auprès de la Commission financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation, ni approuvé par celle-ci, aux termes des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan; de plus, aucun titre ne peut être émis, offert ou vendu à Taïwan au moyen d'un appel public à l'épargne, ou dans le cadre d'un placement exigeant une inscription ou un dépôt auprès de la Commission de surveillance financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation de Taïwan, ou une approbation de sa part, en vertu des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan. Aucune personne ni entité de Taïwan n'a été autorisée à offrir ou vendre les titres à Taïwan.

**Aux résidents de la République populaire de Chine :** Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

**Aux résidents de Singapour :** Le présent document est préparé à des fins de diffusion générale. Il ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Vous devriez demander conseil à un conseiller financier au sujet de la convenance des produits de placement, en tenant compte de vos objectifs de placement, de votre situation financière et de vos besoins particuliers, avant de vous engager à acheter le produit de placement. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS). Par conséquent, il ne doit pas être transmis ou distribué, et les titres décrits aux présentes ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour, sauf à) à un investisseur institutionnel ou à une personne admissible, selon la définition donnée dans les dispositions pertinentes de la Loi sur les valeurs mobilières et les opérations à terme de Singapour (SFA) et conformément à celles-ci, ou b) aux termes de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément à celle-ci.

**Aux résidents de Thaïlande :** Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° Gorkor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

**Aux résidents des États-Unis :** BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal. Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être republié, retrasmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux. De plus, vous ne devez pas utiliser (ni permettre à un tiers d'utiliser) ces documents en tout ou en partie, pour le développement d'un programme logiciel, d'un modèle, d'un algorithme, d'un outil d'intelligence artificielle (IA) générative ou de tout autre contenu dérivé, y compris, mais sans s'y limiter : la formation ou l'utilisation de ces documents dans le cadre du développement ou du fonctionnement d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) (y compris toute utilisation de ces documents à des fins de formation, de perfectionnement ou d'ancrage du système d'apprentissage automatique ou d'IA ou dans le cadre d'une génération augmentée de récupération).

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

<sup>MO</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs. <sup>MC</sup> Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada. © BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2026. Membre de BMO Groupe financier